

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 18 JUIN 2018**

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (FSU)
Madame Blandine GIRARDET (FSU)
Madame Sylvie JACKOWSKI (UNSA éducation)
Madame Claudine METIVIER (FNEC FP FO 01)
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Monsieur Philippe MALLET (FSU)
Madame Karen ANSBERQUE (UNSA éducation)

Assistaient également à la réunion

Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé sécurité au travail
Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention
Madame Diane GBIKPI, assistante sociale des personnels

Excusées :

Docteur Isabelle LAPIERRE, médecin de prévention
Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CHSCTD du 5 avril 2018
2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents
3. Fiches SST et autres signalements
4. Bilan de l'enquête PES
5. Numérique : bilan et validation du travail mené par le CHSCTD01
6. Rapport annuel de l'ISST
7. Bilan de la visite de l'école Pasteur Sud d'Oyonnax
8. Thème des EBEP : synthèse des éléments fournis par les visites d'établissements et présentation du guide méthodologique élaboré par le CHSCTM
9. Choix des thématiques et visites d'établissements 2018-2019
10. Calendrier prévisionnel des GT, instances et visites d'établissements en 2018-2019
11. Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. CARRANTE, secrétaire général, ouvre la séance à 14h10.

Il informe les membres du CHSCTD qu'en raison d'un changement d'emploi du temps, Mme l'IA-DASEN rejoindra la séance dans un second temps. Il laisse ensuite la parole aux représentants des personnels pour les déclarations préalables. La déclaration des représentants de la FNEC FP FO 01 (*annexe 1*) et la déclaration commune de la FSU et de l'UNSA éducation (*annexe 2*) sont jointes au présent procès-verbal.

Suite à la lecture des déclarations préalables, Monsieur le secrétaire général propose de passer à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du CHSCTD du 5 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du CHSCTD du 5 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents

M. le secrétaire général précise que certains points feront l'objet d'une réponse par Mme l'IA-DASEN lorsqu'elle aura rejoint la séance.

Lycée international de Ferney-Voltaire (odeurs et stockage des produits chimiques)

Mme JOSSERON informe les membres du CHSCTD du changement d'assistant de prévention du lycée, fin mai. Elle a été en contact avec la gestionnaire. Celle-ci se charge de vérifier que le rapport de l'ISST a bien été transmis à la collectivité territoriale.

Collège de Pont de Vaux (Portail fournisseur)

Mme JOSSERON précise que les travaux demeurent à l'état de projet. Des devis ont été réalisés.

Aide administrative aux directeurs d'école

M. le secrétaire général indique qu'un groupe de travail doit se réunir au rectorat. Il a été reporté à plusieurs reprises. Il devrait se dérouler d'ici la fin de l'année scolaire.

Relations avec la région Auvergne Rhône-Alpes (réunion du 6 avril 2018)

Mme l'IA-DASEN apportera des éléments à son arrivée.

Service prévention

- **Recrutement d'infirmiers SST :** Monsieur le secrétaire général confirme que la procédure est lancée. Pour le département de l'Ain, le recrutement de 2 infirmières est en cours de finalisation, en vue d'une prise de fonctions au 1^{er} septembre prochain. L'une d'entre elles devrait être installée dans les locaux de la DDT, à proximité de la médecine de prévention et du service social des personnels. Il est prévu que la seconde soit itinérante et amenée à se déplacer au sein des établissements scolaires. Une période de formation est envisagée.

Mme JAKOWSKI interroge M. le secrétaire général sur les prérogatives de ces infirmières. M. le secrétaire général précise que leur rôle n'est pas le même que celui du médecin de prévention. Toutefois, il ne connaît pas le détail de leurs missions. Il invite les membres du CHSCTD à se reporter à la fiche de poste, et propose d'évoquer ce point lors d'un prochain CHSCTD.

M. JAMBON lit le contenu de la fiche de poste.

Mme JACKOWSKI demande s'il s'agit de la RH de proximité. M. le secrétaire général indique que les missions des infirmières de prévention en font partie, mais que la RH de proximité ne se limite pas à cela. La mise en place de la RH de proximité sera expérimentale.

Mme JACKOWSKI souhaite savoir si les infirmières recrutées ont une formation SST. M. le secrétaire général confirme que c'est le cas, tout en précisant qu'une formation complémentaire est prévue.

- **Médecin de prévention :** M. le secrétaire général indique que l'administration est prête à poursuivre le fonctionnement mis en place avec le Dr LAPIERRE. Cela sera possible si le Dr LAPIERRE accepte de poursuivre sur cette organisation qui induit une surcharge de travail pour elle. M. le secrétaire général précise en outre qu'une évaluation doit être menée.

Intervention des assistantes sociales dans le cadre de la procédure sur les allègements de service

Mme GBIKPI apporte une réponse générale et indique que la participation du service social dans cette procédure répond à une volonté de Mme l'IA-DASEN. L'entrée dans le dispositif est bien médicale, tout en se faisant dans un contexte d'approche globale. Elle précise que la majorité des entretiens se sont avérés positifs. Ils ont été l'occasion pour les personnels d'obtenir des précisions sur le fonctionnement du dispositif et de faire un point sur l'accès aux droits (RQTH, rapprochement du lieu de vie...). Dans le cadre d'une évaluation globale, cet entretien permet de réfléchir, en concertation avec le médecin de prévention, aux solutions les plus adaptées à la situation de chacun.

M. BONNETON indique que l'allègement de service correspond à des normes qui sont des droits. Il précise que sa fédération est choquée si la méthode employée consiste à comparer les situations pour orienter les personnels vers d'autres solutions. Selon lui, cette façon d'étudier les dossiers ne correspond pas aux textes.

M. le secrétaire général intervient pour confirmer qu'il n'a jamais été question de prendre en compte les revenus pour attribuer les allègements de service. Dans le cadre de ces entretiens, les questionnements des assistantes sociales ont pu avoir pour objectif de conseiller les personnels et de les orienter au mieux.

Mme ANSBERQUE considère que seul l'avis médical doit être pris en compte. Les représentants de l'UNSA éducation n'ont pas compris l'intervention des assistantes sociales dans ce dispositif. Elle considère que l'orientation d'une personne vers le temps partiel peut mettre celle-ci en difficulté par la suite.

M. le secrétaire général confirme une nouvelle fois que les revenus ne sont pas pris en compte dans le cadre de la procédure. Par ailleurs, les organisations syndicales participent au groupe de travail sur les allègements de service et peuvent constater comment sont traitées ces demandes.

M. BONNETON ne souhaite pas remettre en cause le sérieux des assistantes sociales. Toutefois, selon les retours qu'il a eus, certains personnels auraient été orientés vers le temps partiel.

Mme GBIKPI prend note des différents points soulevés et fera remonter les questions.

M. le secrétaire général souhaite évoquer une éventuelle question de temporalité. Certaines personnes peuvent être amenées à demander un temps partiel à la suite d'un refus d'allègement de service par la commission médicale.

Démissions dans le 2nd degré

M. le secrétaire général indique qu'il y a eu 3 démissions dans le département de l'Ain au cours de cette année scolaire : 1 titulaire et 2 stagiaires.

Document unique d'évaluation des risques professionnels dans les collèges

Sur l'état d'avancement, Mme JOSSERON informe les membres de la mise en place d'un groupe de travail. Celui-ci est composé de 8 chefs d'établissements (4 chefs d'établissement disposant d'un DUER ; 4 chefs d'établissement devant élaborer le DUER) M. JAMBON indique qu'il a interrogé les représentants du SNES. Aucun d'eux n'aurait entendu parler du DUER. Il craint que le report de la date conduise à un report de la totalité des travaux à la rentrée. Or, il lui semble nécessaire que les personnels soient associés à la démarche d'évaluation des risques.

Par ailleurs, la FSU observe avec satisfaction la démarche conjointe de Mme l'IA-DASEN et du conseil départemental auprès des collèges sur ce dossier. M. JAMBON souhaite que la même impulsion puisse être donnée pour les lycées en relation avec la région. M. le secrétaire général précise qu'une telle démarche relève du niveau académique.

Dispositif santé et sécurité au travail (SST - suite à l'avis n°1 lors du CHSCTD du 5 avril 2018 sur méconnaissance du registre dématérialisé)

Mme JOSSERON précise que chaque personnel sera informé par courriel individuel sur les différentes procédures ayant trait à la SST (sous forme de tableau). Cette initiative est portée par le niveau académique.

Les représentants de la FSU souhaitent savoir si une différenciation est prévue entre les personnels du 1^{er} et du 2nd degré. Mme JOSSERON précise que la diffusion sera assurée par les assistants de prévention dans le 1^{er} degré, et par le rectorat dans le 2nd degré. M. JAMBON s'interroge sur la diffusion du document aux personnels administratifs. Mme JOSSERON ne dispose pas de la réponse.

3. Fiches SST et autres signalements

Mme JOSSERON fait un point. Au 18 juin, il y a eu 17 signalements : 16 sur le registre SST et 1 sur le registre danger grave et imminent. La majorité de ces signalements concerne la charge mentale (1 en collège et 10 en école). Les autres signalements émanent d'un lycée GT, un lycée professionnel et une école. Ils sont relatifs aux produits, matériaux et agents biologiques manipulés ou côtoyés ; une réponse a été apportée par le chef d'établissement

Le signalement formulé sur le registre « danger grave et imminent » concerne un collège. Des réponses y sont apportées, mais elles ne sont pas enregistrées au bon endroit. L'événement n'apparaît donc pas comme étant « clôturé ».

M. JAMBON donne lecture de la fiche « danger grave et imminent » (DGI). Il demande s'il s'agit ou non d'un (DGI). Si oui, il souhaite savoir si celui-ci a cessé. Monsieur BOUSQUET indique qu'il ne s'agit pas d'un danger grave et imminent puisque les lieux ont été sécurisés (périmètre de sécurité mis en place).

M. JAMBON continue à observer le faible nombre de réponses apportées à ces fiches de signalement. Les seules réponses émanent du collège de Vonnas et du lycée Edgar Quinet à Bourg-en-Bresse (soit 4 réponses).

M. BONNETON souhaite évoquer la fiche 739 liée à un enfant perturbateur. Il aimerait que le directeur d'école soit informé en même temps que les parents des décisions d'orientation. Mme METIVIER précise que le directeur d'école a appris tardivement l'orientation de l'enfant en ITEP pour la prochaine rentrée scolaire (15 jours après la décision) et indique que le directeur était dans l'incertitude pour 2 cas.

M. BONNETON souhaite soumettre un avis au vote.

AVIS n°1 : le CHSCT 01 demande que les directeurs d'école soient informés, en même temps que les parents et les ERSH, des décisions prises concernant l'orientation des élèves EBEP scolarisés dans leur établissement.

Avant de soumettre l'avis au vote, M. le secrétaire général précise que celui-ci ne relève pas de la compétence de Mme l'IA-DASEN.

Vote avis n°1 : 7 votes « Pour » (unanimité)

Mme GIRARDET souhaite souligner que de nombreuses fiches concernent les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), avec des situations compliquées et difficiles à vivre pour les collègues. M. le secrétaire général rappelle qu'il est proposé de maintenir le thème des EBEP pour l'année prochaine. Il estime par conséquent cette proposition cohérente.

4. Bilan de l'enquête PES

Mme GIRARDET prend la parole pour présenter les éléments de la synthèse réalisée par le secrétaire du CHSCTD. Elle précise tout d'abord que le nombre de réponses est plus faible cette année que lors de l'enquête réalisée l'année dernière (47 réponses contre 81 en 2016-2017).

Concernant l'information des PES, une légère hausse de « Oui » est relevée dans le domaine de la formation (Q 2 et 3) et sur la SST (Q 24). La hausse est plus importante sur l'information sur la titularisation (60 % de « Oui », contre 30 % l'année dernière).

Le bilan des visites (Q 5 et 6) est positif : nombre de visites jugé satisfaisant à 85% ; 74% pour le nombre d'occasions d'observer un collègue.

Les questions 7, 8 et 9 sur le temps de trajet montrent une très légère amélioration (à modérer compte tenu du faible nombre de réponses).

La question 11 relative à la charge de travail reflète également une amélioration (supportable : 45%). En revanche, les résultats sont moins positifs en ce qui concerne les tensions avec les élèves et surtout les parents (Q 12 et 13). Les relations avec les collègues quant à elle paraissent être moins source de tensions (Q 14 - tensions « parfois » et « souvent » : 11% contre 28% l'année dernière).

Concernant la question 15, le double des PES se sent « parfois » à l'aise en situation de classe (32% contre 15% l'année dernière). En revanche, le pourcentage de PES se sentant « souvent » à l'aise diminue de 84% (l'année dernière) à 66%. M. le secrétaire général note qu'aucun PES indique n'être jamais à l'aise en situation de classe.

La question 16 semble montrer que les PES se sentiraient globalement moins à l'aise avec les parents (« Parfois » : 49% contre 30% l'année dernière – « Souvent » : 40% contre 62% l'année dernière). Ce point pourrait être à rapprocher de la question 13 relative aux relations avec les parents.

Tout comme l'année dernière, environ 70% des PES ayant répondu se disent « souvent » à l'aise avec leur tuteur. En revanche, il y aurait une baisse de 10% dans le sentiment du travail bien accompli (de 93% l'année dernière à 81%).

Une amélioration est notée sur l'impact sur la santé (Q19 - « Parfois » ou « Souvent » : 56% contre 78% l'année dernière) et les arrêts de travail (Q20). Les questions 21, 22 et 23 sur les TMS révèlent les mêmes pourcentages que l'année dernière.

La note de satisfaction est en légère baisse (de 7,2 l'année dernière à 6,9). Alors que les questions relatives au transport, à la santé et à la charge de travail semblent montrer une amélioration, cette note est peut-être liée aux relations avec les parents et surtout à la baisse des sentiments d'être à l'aise en situation de classe et de bien accomplir son travail.

Concernant les rubriques libres, les points qui reviennent le plus souvent sont les problèmes de trajet, la fatigue, la question du logement dans le Pays de Gex, les difficultés en début d'année. Pour certains, la formation en elle-même semble inconciliable avec un mi-temps. L'emploi du temps et le calendrier des travaux à rendre poserait problème également. Enfin, le contenu ne serait pas toujours en adéquation avec les attentes (trop de poids de certaines matières au détriment des autres).

Mme GBIKPI précise que les assistantes sociales sont mobilisées sur la problématique du logement dans le Pays de Gex. M. le secrétaire général confirme la mobilisation forte dans ce domaine, et fait part des échanges avec le sous-préfet. Il ajoute qu'une information a été donnée aux PES sur la procédure de demande de logements réservés aux personnels (un mail a été envoyé aux actuels PES en vue de leur éventuel affectation dans Pays de Gex).

En synthèse, M. JAMBON considère qu'il semble y avoir une amélioration sur un certain nombre de points. Cela confirme l'impression positive issue de l'échange avec le directeur de l'ESPE, et le sentiment d'avoir été entendu. En revanche, il remarque que les rubriques libres restent les mêmes. Il s'interroge sur l'opportunité d'adresser le bilan de l'enquête à l'université. M. le secrétaire général rappelle que l'enquête concerne uniquement le 1^{er} degré.

5. Numérique : bilan et validation du travail mené par le CHSCTD01

En préambule, M. le secrétaire général remercie M. JAMBON pour le travail réalisé et la proposition de la 1^{ère} trame de document.

M. JAMBON précise que le calendrier était serré. Il espère avoir été fidèle aux échanges du dernier groupe de travail. Il ajoute que la version initiale du « Guide de prévention sur l'utilisation des nouvelles technologies, pour réduire les risques et améliorer les conditions de travail » était une proposition FSU-UNSA travaillée en intersyndicale. Il rappelle qu'il avait été question que le travail de l'Ain, une fois terminé, soit porté et déployé au niveau académique, en relation avec M. Dupont, DRH de l'académie. Pour lui, il ressort du dernier GT que le travail n'est pas encore terminé. Il reste notamment des attentes vis-à-vis de l'administration (accords éventuels sur certaines propositions contenues dans le guide réalisé en GT) et des annexes à rédiger. Il souhaite soumettre plusieurs avis au vote.

AVIS n°2: Afin de contribuer à la finalisation du « Guide de prévention sur l'utilisation des nouvelles technologies », le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de proposer le contenu d'une annexe 4, intitulée « Cadre juridique », insérée au présent guide.

Les représentants des personnels souhaitent que puissent figurer dans cette annexe les points suivants :

- Cadre juridique des ENT (Réglementation sur les SDET, notamment) ;
- Réglementation concernant la conservation des données numériques saisies par les personnels dans le cadre de leur travail (droit d'accès, délai de conservation, mise à jour etc...) ;
- Réglementation sur la propriété intellectuelle, à propos des données numériques mises en ligne par les personnels, ou utilisées par les personnels ;
- Réglementation concernant le télétravail dans la Fonction Publique.

M. le secrétaire général estime qu'il ne s'agit pas de la bonne forme pour faire une demande à l'administration. Les avis n'ont pas cette vocation.

Vote avis n°2 : 5 votes « Pour » - La FNEC FP FO 01 ne prend pas part au vote

AVIS n°3: Les travaux menés par le CHSCTD01 sur les technologies numériques ont notamment mis en évidence un certain nombre de besoins de formation.

Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de proposer aux personnels une offre de formation en adéquation avec ces besoins. Ils concernent :

- L'évolution rapide des outils numériques pédagogiques, et la difficulté parfois rencontrée par les personnels de bénéficier de formations adaptées aux besoins professionnels qu'ils formulent ;
- La formation aux outils numériques « courants » (notamment messagerie électronique) ;
- La méconnaissance des Risques Psycho-Sociaux (RPS) liés au numérique (phénomène d'addiction, notamment), et de la notion de RPS en général, par l'ensemble des personnels, et par les chefs de service en particulier.

Vote avis n°3 : 5 votes « Pour » - La FNEC FP FO 01 ne prend pas part au vote

AVIS n°4 : Dans le cadre de ses travaux, le CHSCTD01 a identifié, à propos des modules de formation en ligne, des risques spécifiques, en particulier celui d'isolement des personnels concernés.

Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de garantir, si un personnel le demande, la possibilité qu'il puisse bénéficier, dans le cadre d'un module de formation, d'une part significative de présentiel, afin de réduire ce risque d'isolement.

Vote avis n°4 : 5 votes « Pour » - 2 Abstentions

AVIS n°5 : Les travaux menés par le CHSCTD01 sur les technologies numériques ont notamment mis en évidence la méconnaissance et la sous-utilisation par les personnels des outils académiques de stockage et de communication de données numériques (ARENA, Idéal, Tribu etc...). Leur utilisation plus fréquente pourrait réduire un certain nombre de risques identifiés par le CHSCTD01.

Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de réaliser une plaquette d'information ou un tutoriel, et de la diffuser largement, afin de former et informer tous les personnels, à propos de l'utilisation de ces ressources.

Vote avis n°5 : 5 votes « Pour » - La FNEC FP FO 01 ne prend pas part aux vote

AVIS n°6 : Dans le cadre de ses travaux sur les technologies numériques, le CHSCTD01 a identifié un certain nombre de besoins d'améliorations techniques des messageries professionnelles « ac-lyon.fr ».

Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de réaliser ces améliorations. Elles concernent :

- La possibilité d'envoi différé, programmable par l'agent, des messages électroniques, afin de respecter les horaires de travail de ses destinataires ;
- La possibilité, si un agent le demande, d'augmenter la capacité de stockage de sa messagerie professionnelle ;
- Dans le cas de l'envoi d'un message électronique en-dehors des périodes d'ouverture des écoles, EPLE ou des services concernés, la création d'un message automatique de prévention adressé à l'expéditeur : « *Les courriels que je pourrais envoyer en dehors des heures de travail ne requièrent pas de réponse en dehors des heures de travail* ».

Vote avis n°6 : 7 votes « Pour »

AVIS n°7 : Lorsque le « Guide de prévention sur l'utilisation des nouvelles technologies » du CHSCTD01 sera définitivement finalisé, le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de le mettre en ligne :

- sur le site du Rectorat de Lyon, dans la rubrique « Santé, bien-être et sécurité des personnels » ;
- sur le site de la DSDEN de l'Ain, dans la rubrique « Hygiène, sécurité, vie au travail ».

Vote avis n°7 : 7 votes « Pour »

AVIS n°8 : Les travaux du CHSCTD01 ont mis en évidence l'importance des risques professionnels liés à l'utilisation des technologies numériques, qui ont toute leur place dans les DUER. D'autre part, l'intégration des RPS dans les DUER revêt une importance particulière pour les métiers de l'Education nationale.

La présence d'une unité de travail spécifique « utilisation des technologies numériques » dans les DUER peut être une garantie pour y intégrer les risques associés, en particulier les RPS.

Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur d'insister sur ce point dans sa communication en direction des chefs de service, à propos de la rédaction et l'actualisation des DUER, et de faire, dans ce cadre, la promotion du « Guide d'utilisation des technologies numériques » du CHSCTD01, lorsque celui-ci sera finalisé.

Vote avis n°8 : 5 votes « Pour » - 2 votes « Contre »

AVIS n°9 : Lorsque le « Guide de prévention sur l'utilisation des nouvelles technologies » du CHSCTD01 sera définitivement finalisé, le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de le diffuser à chacun des personnels de l'Education nationale de l'Ain, en l'accompagnant d'une présentation.

Vote avis n°9 : 3 votes « Pour » - 2 abstentions – 2 refus de vote

AVIS n°10 : Dans le cadre d'une stratégie globale de prévention des risques professionnels, le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de proposer des indicateurs, afin d'évaluer l'efficacité sur le terrain des mesures de prévention contenues dans le « Guide d'utilisation des technologies numériques » du CHSCTD01. Par exemple, insérer dans l'enquête académique « QVT » un volet avec quelques questions sur le numérique.

Vote avis n°10 : 3 votes « Pour » - 4 abstentions.

M. BONNETON intervient pour indiquer qu'il souhaiterait que Mme l'IA-DASEN sensibilise ses services sur la quantité des messages adressés aux directeurs d'école (souvent contradictoires) et sur les délais de réponse. Cela permettrait de décharger les directeurs. M. le secrétaire général répond que cette attention est habituellement portée. Il est en outre nécessaire de circonscire, notamment en ce qui concerne les délais de réponse (certains messages nécessitent une réponse rapide, voire très rapide, alors que d'autres moins). Un délai identique ne peut pas être donné pour toutes les demandes.

M. BONNETON insiste sur le côté contradictoire de certains messages urgents. Ceux-ci impliquent une perte de temps. Il ne demande pas un engagement, mais souhaite une sensibilisation des différents services. Il estime qu'il s'agit là de l'un des effets du numérique. M. le secrétaire général indique que cette réflexion sera certainement intégrée à la réflexion globale du groupe de travail sur l'allègement des tâches administratives des directeurs d'école. Il précise enfin que dans la continuité de la sensibilisation déjà effectuée, un rappel sera effectué en réunion des chefs de service.

6. Rapport annuel de l'ISST

M. BOUSQUET indique que 5 inspections ont eu lieu dans le département de l'Ain au cours de l'année scolaire 2016-2017. (1 collège, 4 écoles).

Concernant le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER), les inspections ont montré que l'objectif de cet outil est peu compris. Lorsqu'il est rédigé, il fait rarement l'objet d'une mise en œuvre concrète. M. BOUSQUET recommande un accompagnement des équipes sur cette thématique.

Le bilan concernant le suivi du registre de sécurité est plutôt positif. La réglementation relative aux exercices incendie est globalement assez bien respectée. Dans le 2nd degré, les écarts relevés pour la levée des observations de la commission de sécurité sont généralement liés aux délais ; dans le 1^{er} degré, les municipalités n'informent pas toujours les directeurs d'école des suites données. Le constat est le même concernant les contrôles techniques.

La question du poste de travail (conformité des équipements, EPI et affichages de sécurité) présente peu d'intérêt dans le premier degré. Pour le 2nd degré, l'observation d'un seul collège ne permet pas d'avoir une vision représentative. Sur l'utilisation de produits dangereux et CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxiques), M. BOUSQUET relève que ceux-ci sont facilement accessibles aux enfants, notamment dans le 1^{er} degré où les fiches de sécurité sont peu connues. En collège, une formation des enseignants serait nécessaire. L'évaluation des risques professionnels devrait permettre d'avancer sur cette problématique.

L'ambiance (équipements sanitaires, température, qualité de l'air, éclairage, acoustique) est généralement ressentie positivement par les personnels, malgré quelques plaintes en périodes de pics de chaleur.

Le temps consacré par les assistants de prévention à cette mission particulière est difficile à estimer. Dans le 2nd degré, aucune formation n'est formalisée, contrairement au 1^{er} degré.

Enfin, M. BOUSQUET regrette d'avoir peu de retours à la suite des rapports d'inspection. Mme ANSBERQUE l'interroge sur le type de retours attendus. Il précise qu'il doit être tenu informé lorsque les défauts relevés sont corrigés.

M. JAMBON remercie M. BOUSQUET pour sa présentation. Il partage son avis sur le rôle important du DUER pour l'amélioration de certains points (stockages de produits, fiches de sécurité...). M. BOUSQUET confirme qu'il s'agit d'un élément central. Il souligne en outre que d'importants progrès ont déjà été réalisés, même s'il demeure des points de vigilance.

Mme JACKOWSKI souhaite savoir si le plan annuel de formation (PAF), au-delà des personnels particuliers (directeurs) propose une formation destinée à l'ensemble des personnels (enseignants notamment). M. BOUSQUET répond par la négative. Il précise toutefois que des informations sont disponibles.

Mme JACKOWSKI souhaite soumettre un avis aux membres du CHSCTD visant à ce qu'un module de formation soit proposé au PAF sur la base du volontariat.

M. le secrétaire général et M. BOUSQUET indiquent que le PAF relève du niveau académique. Ils estiment donc que cet avis doit être soumis au CHSCTA. Pour le 1^{er} degré, le plan de formation étant départemental, Mme JACKOWSKI maintient l'avis pour le 1^{er} degré uniquement.

AVIS n°11 : Une méconnaissance de la réglementation et des outils de prévention ayant été constatée lors de la plupart des visites d'établissements effectuées, le CHSCT de l'Ain propose qu'un module de formation sur ces outils de prévention (registres, DUER, guides...) soit élaboré et inscrit dans le plan de formation continue départemental pour les personnels du 1^{er} degré.

Vote avis n°11 : 7 votes « Pour »

7. Bilan de la visite de l'école Pasteur Sud à Oyonnax

Le projet de document a fait l'objet d'un point lors du groupe de travail préparatoire. M. BONNETON souhaite que soit modifiée la 2nde ligne des suggestions concernant la sécurité des locaux techniques. La reformulation proposée est acceptée.

M. BOUSQUET attire l'attention des membres du CHSCTD sur le respect des compétences de chacun. La sécurité incendie relevant de la compétence de la commission de sécurité, le CHSCTD ne peut demander la mise en place de portes coupe-feu.

M. BONNETON précise qu'il aurait souhaité ajouter une suggestion relative à la formation des enseignants : « respecter les 18 demi-journées de formation des enseignants ».

M. JAMBON souhaite soumettre 2 avis au vote du CHSCTD, dont le premier sur le sujet évoqué.

AVIS n°12: Lors de la visite de l'école Pasteur-Sud d'Oyonnax, la délégation du CHSCTD01 a observé les difficultés rencontrées par de nombreux personnels pour être remplacés, afin de bénéficier des 18 demi-journées de formation ou de concertation prévues par la circulaire du 4 juin 2014 sur les REP+.

Le dimensionnement à 9 PE de la brigade de remplacement REP+ ne semble pas suffisant.

Ce manque de formation, ou de temps de coordination, peut être en partie à l'origine du sentiment de stress ou de « travail empêché » exprimé par les personnels lors de cette visite.

Par conséquent, le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de renforcer la brigade de remplacement REP+, pour respecter le droit à formation et concertation.

Vote avis n°12 : 7 votes « Pour »

16h25 : arrivée de Mme l'IA-DASEN

AVIS n°13 : Lors de la visite de l'école Pasteur-Sud d'Oyonnax, la délégation du CHSCTD01 s'est notamment penchée sur le dispositif ULIS « TED (Troubles Envahissants du Développement) », qui accueille actuellement 6 élèves atteints de troubles autistiques, encadrés par une PE et une AVS collective.

Le CHSCTD01 de l'Ain s'inquiète du manque de sécurité et de la dangerosité des conditions d'encadrement des enfants, décrits par les personnels lors de la visite.

Le CHSCT de l'Ain demande donc à l'employeur de renforcer dès la rentrée l'encadrement humain de l'ULIS « TED » de l'école Pasteur-Sud d'Oyonnax.

Vote avis n°13 : 7 votes « Pour »

M. BONNETON estime que le nombre de jours travaillés dans les écoles d'Oyonnax pose difficulté. Il indique que le personnel souhaite un retour à la semaine de 4 jours. Il souhaite soumettre un avis au vote des membres du CHSCTD.

AVIS n° 14 : Le CHSCT 01 demande à madame l'IA-DASEN d'intervenir auprès de la Mairie d'Oyonnax afin d'accéder, à la demande d'une majorité des conseils d'école de sa commune, de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2018.

En tant que présidente du CHSCTD, Mme l'IA-DASEN ne souhaite pas soumettre cet avis au vote puisque cette question ne relève pas de la responsabilité de l'employeur, et que la loi est respectée. M. BONNETON précise qu'il fait remonter la demande des personnels. Il souhaite par conséquent maintenir son avis. Mme l'IA-DASEN maintient qu'elle n'a pas à intervenir auprès des maires dans le cadre de l'application de la loi.

M. JAMBON demande une levée de séance.

Mme l'IA-DASEN suspend la séance à 16h30. Reprise de la séance à 16h35

M. BONNETON relit l'avis qu'il propose. Avant de le soumettre au vote, Mme l'IA-DASEN réaffirme qu'elle estime qu'il s'agit d'une revendication syndicale qui devrait se porter ailleurs que devant le CHSCTD.

Vote avis n°14 : 2 votes « Pour » - 5 abstentions.

Avant de passer au point suivant, M. JAMBON souhaite revenir sur les raisons qui l'ont conduit à demander une suspension de séance. Il ne comprend pas pourquoi l'administration est réticente à soumettre un certain nombre d'avis aux votes. Les nombreux avis proposés, notamment par la FSU sur le numérique, ne doivent pas être interprétés comme de la défiance. Ils avaient pour objectif de préciser par écrit les demandes, sans mise en cause de l'administration.

M. le secrétaire général considère qu'il ne s'agit pas d'une bonne utilisation de ce que représentent les avis, d'autant plus qu'une partie des demandes concerne le niveau académique.

Le travail engagé sur le numérique depuis 3 ans arrive à son terme. Mme l'IA-DASEN ne juge pas nécessaire de formuler les demandes à l'administration par l'usage d'avis injonctifs. Pour elle, ce travail collaboratif doit pouvoir se poursuivre en bonne intelligence, sans détourner l'objet des avis.

M. JAMBON indique qu'en CHSCTA, il avait été demandé de formuler des propositions à l'issue du travail mené par le GT sur le numérique mis en place dans le département de l'Ain. Il considère que les avis émis à l'occasion de cette séance correspondent à l'expression de ces propositions.

Mme l'IA-DASEN précise que les avis doivent répondre à un problème identifié, potentiellement récurrent, et pour lequel on demande une action immédiate. Des propositions ne peuvent par conséquent pas faire l'objet d'avis, d'autant plus dans le cadre du numérique qui correspond à une construction partagée. Le travail de fond mené dans le cadre de ce groupe de travail lui semble particulièrement intéressant. L'expression de propositions est la suite logique du travail mené dans ce cadre, mais l'avis ne lui semble pas opportun.

Pour M. JAMBON, ces propositions sont précises et nécessitent des réponses pour permettre l'aboutissement du travail entrepris. Mme l'IA-DASEN indique que ces propositions peuvent faire l'objet d'une demande sous une autre forme.

M. le secrétaire général trouve regrettable cette série d'avis sur un travail qui n'est pas terminé. Cette instance consultative permet d'avancer sur de nombreux points. Les avis sont proposés lorsqu'il n'y a pas de convergence. Dans le cadre du travail mené sur le numérique, il considère que les nombreux avis émis traduisent une forme de défiance.

M. JAMBON indique qu'il constate régulièrement dans d'autres départements ou académies la concrétisation de travaux par des avis.

M. BOUSQUET intervient pour préciser que dans les autres départements de l'académie, les avis interviennent lorsqu'il y a un blocage. Ce n'est pas le cas pour les conclusions du travail sur le numérique puisque le groupe de travail est porteur d'un projet qui intéresse le CHSCTD, mais également le niveau académique.

Mme l'IA-DASEN conclut en indiquant qu'il lui semble souhaitable de transformer cette série d'avis en cahier de propositions.

8. Thème des EBEP : synthèse des éléments fournis par les visites d'établissements et présentation du guide méthodologique élaboré par le CHSCTM

M. le secrétaire général indique que les structures visitées sur cette thématique ne sont pas forcément comparables (collège Ampère et école Pasteur Sud), mais que, lors du groupe de travail préparatoire, quelques points saillants sont toutefois revenus des échanges tenus lors de ces visites :

- Hétérogénéité des élèves accueillis.
- Question des moyens
- Thème de la formation.

M. JAMBON confirme ce constat. Il relève la difficulté de trouver des éléments communs sur les 2 visites réalisées. Un point ressort tout de même : celui du seuil de « supportabilité » qui semble être approché, voire dépassé aussi bien dans un établissement que dans l'autre. La visite du collège Ampère a permis d'observer une expérimentation atypique. Pour enrichir les premiers constats réalisés sur le thème des EBEP, il suggère pour l'année prochaine de s'orienter, si possible, vers la visite d'un collège qui n'ait pas de structure spécifique. Cela permettrait d'« entendre le bruit de fond ».

En complément, M. JAMBON souhaite faire connaître le travail mené par le CHSCT ministériel (s'appuyant notamment sur les travaux de la Loire, mais également du Rhône).

A la suite de la visite de l'école Pasteur Sud, Mme JACKOWSKI constate que les jeunes collègues estiment que dans leur formation initiale, la partie gestion de la difficulté scolaire, voire de la grande difficulté scolaire était réduite. Elle demande ce que ce type de modules représente au sein des formations dispensées à l'ESPE

Mme l'IA-DASEN précise que l'on souhaite pouvoir outiller le mieux possible les personnels qui débutent, dans le cadre de la formation initiale. Elle s'interroge toutefois sur le moment où une telle formation peut être le plus pertinente. Elle aurait tendance à penser que cela serait plus bénéfique après la première année d'exercice.

Mme ANSBERQUE confirme que les PES sont sous tension au cours de la première année. Il lui semblerait intéressant d'aborder ces problématiques en T1-T3. Elle note toutefois que de nombreuses formations sont imposées. Les personnels peuvent manquer de temps pour suivre les formations qui les intéressent.

Mme l'IA-DASEN suggère la mise en place de FIL, comme cela existe dans le 2nd degré.

Mme ANSBERQUE pense que ce sujet intéresse de nombreux enseignants. M. BOUSQUET confirme que la question de la gestion des EBEP est de plus en plus souvent posée et qu'il est nécessaire de trouver des réponses constructives.

Mme l'IA-DASEN indique que ce point entre dans le cadre de la RH de proximité que le ministère souhaite mettre en place. Il s'agit en effet d'une problématique partagée.

Mme l'IA-DASEN pose la question des modalités envisagées par les représentants du personnel pour partager le guide méthodologique.

M. JAMBON souhaite que le travail de la Loire puisse être partagé et diffusé auprès des établissements.

Mme l'IA-DASEN propose de le faire figurer dans les ressources sur le site de la DSDEN, puis d'apporter une réponse plus précise dans un second temps si cela s'avère nécessaire. Elle n'oublie pas non plus la problématique de la formation (initiale à l'ESPE, mais également par la suite). Ce thème peut également être intégré dans la formation des directeurs d'école.

Mme JACKOWSKI souhaite intervenir concernant les moyens attribués aux dispositifs ULIS. Lors de la visite de l'école Pasteur, les personnels ont signalé que la dotation financière de la mairie est la même pour les élèves ULIS que pour les autres élèves. Elle souhaite savoir si l'ouverture d'une ULIS fait l'objet d'une dotation spécifique de l'Etat pour l'équipement matériel.

Mme l'IA-DASEN indique que la collectivité est partie prenante dans l'ouverture d'un dispositif ULIS puisqu'elle aménage les locaux. Par la suite, une demande de dotation spécifique est possible.

Mme ANSBERQUE précise que, dans la plupart des écoles, la mairie ne fait pas de distinction entre les élèves relevant du dispositif ULIS et les autres dans le calcul de la dotation. Aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour les jeux ou d'autres matériels spécifiques.

M. BOUSQUET explique que la dotation par élève n'est qu'une modalité de calcul. Chaque élève en bénéficie plus ou moins, selon les projets et les spécificités.

Selon Mme JACKOWSKI, une demande de dotation spécifique aurait été formulée. Elle souhaite que l'on puisse doter l'école pour le matériel. En effet, les locaux ne semblent pas adaptés à la présence d'élèves autistes (bruit de la ventilation, absence de local pour s'isoler). De plus, l'achat de pictogrammes de couleur semble nécessaire. Il lui semble important de ne pas rajouter de difficultés supplémentaires.

Mme l'IA-DASEN précise qu'une dotation spécifique existe pour l'autisme (grande cause nationale). Elle considère qu'il est en effet nécessaire de revoir les conditions matérielles d'accueil des élèves à l'école Pasteur Sud. Des réponses doivent pouvoir être apportées.

D'une manière plus globale, Mme JACKOWSKI évoque ensuite un courrier des chefs d'établissement des collèges en charge d'ULIS (courrier du 6 juin 2018). Ces personnels de direction s'inquiètent en effet du passage à 14 élèves par dispositif ULIS. Mme l'IA-DASEN n'a pas reçu ce courrier. Elle ne peut par conséquent pas y apporter de réponse immédiate.

Mme l'IA-DASEN précise qu'il existe une difficulté sur les ULIS dans le département. L'accueil de bonne qualité se fait dans le cadre d'un travail étroit avec la MDPH, mais il n'y a pas suffisamment de dispositifs. De plus en plus d'élèves bénéficient d'une notification. La saturation des dispositifs ULIS doit conduire à une réflexion dans laquelle elle s'engage. Il s'agit d'une problématique de carte scolaire visant à disposer à terme d'un dispositif ULIS par collège. Il y aura nécessairement une mise en œuvre pluriannuelle qui nécessitera un échelonnement, et un temps de travail avec les chefs d'établissement.

9. Choix des thématiques et des visites d'établissements 2018-2019

Les membres du CHSCTD souhaitent maintenir la thématique des EBEP. La proposition d'établissements à visiter est la suivante :

- Ecole maternelle Les Dîmes (Bourg-en-Bresse)
- Collège Les Grands Cèdres (Coligny)
- Lycée professionnel Marcelle Pardé (Bourg-en-Bresse)

10. Calendrier prévisionnel des GT, instances et visites d'établissements 2018-2019

M. BONNETON considère que le mois de mai n'est pas approprié pour organiser la visite d'un lycée en raison de l'organisation des épreuves du Baccalauréat. Mme l'IA-DASEN confirme ce point et ajoute qu'à cette période de l'année, de nombreux élèves de lycée professionnel sont en stage.

Calendrier retenu pour l'année scolaire 2018-2019 :

- a. Collège (Novembre)
- b. Lycée (février)
- c. Ecole (mai)

Retour sur le point 2 – Réponse de Mme l'IA-DASEN sur les conclusions de la réunion avec la région Auvergne Rhône-Alpes du 6 avril 2018

- Lycée de la plaine de l'Ain à Ambérieu : Les travaux sont actés. Les premiers travaux d'urgence ont été faits pendant les vacances de printemps, avec notamment l'installation de préfabriqués plus modernes pour que les conditions d'examens puissent être favorables (+ climatisation). Cet été, les premiers travaux de fond seront entrepris dans la partie des séries technologiques. Les travaux pour le pôle scientifique seront réalisés l'année prochaine dans le cadre plus global de la restructuration. Un terrain a été cédé par la ville (à proximité de la gare des bus, qui doit être déplacée). Il a été choisi de conserver le calibrage actuel (soit 2000 élèves).
- Un établissement sera construit à Meximieux. Il s'agit d'un LGT d'une capacité de 750 élèves.
- Lycée de la Boisse : Les travaux de la SEP débutent l'année prochaine sur un terrain accolé à l'établissement scolaire.
- Problématique du Pays de Gex : 2 préfabriqués supplémentaires seront installés au lycée international de Ferney-Voltaire. La question d'un nouveau lycée est posée sur ce secteur.
- Le lycée Carriat à Bourg-en-bresse entre dans sa dernière phase de travaux.
- Le lycée Paul Painlevé à Oyonnax entre dans sa deuxième phase de travaux (la cantine sera assurée sur le lycée Arbez Carme l'année prochaine, avec une incidence sur certains cours, dont l'EPS).

M. BONNETON souhaite revenir sur le problème d'odeurs et de stockage au lycée international de Ferney-Voltaire. Mme l'IA-DASEN indique que ce point a été rappelé à la région lors d'une réunion relative à l'élaboration des contrats d'objectifs tripartites. A cette occasion, le chef d'établissement a par ailleurs attiré l'attention des représentants de la région sur l'extension démographique sur le secteur. L'annexe de St Genis-Pouilly est déjà complète, il s'interroge sur les capacités d'accueil de l'ensemble des élèves du secteur dès la rentrée 2019. Mme l'IA-DASEN précise en outre que le conseil départemental a également initié une réflexion sur la construction d'un collège dans le Pays de Gex.

11. Questions diverses

M. JAMBON souhaite des informations sur 2 événements survenus, dont les représentants des personnels ont eu connaissance par l'intermédiaire des médias.

Chute d'un plafond au collège Louise de Savoie de Pont d'Ain : Mme l'IA-DASEN estime que les conséquences de cet accident auraient pu être dramatiques. Elle s'est rendue sur place immédiatement à la suite de l'accident. Il en a été de même pour la collectivité. Au moment de la chute du plafond, le service était terminé ; le personnel de la collectivité venait de quitter les lieux. La cantine était récente (inaugurée il y a seulement 2 ans). Le conseil départemental a pris la mesure de la difficulté. Des vérifications ont été diligentées sur d'autres établissements, au sein desquels est intervenue l'entreprise à l'origine des travaux réalisés à la cantine de Pont d'Ain. Actuellement, les élèves mangent dans un barnum à l'extérieur. Ils devraient pouvoir réintégrer la cantine pour la rentrée de septembre. Compte tenu de la présence du personnel territorial, le CHSCT du conseil départemental a dû être saisi. Mme l'IA-DASEN n'a pas pensé à informer les membres de ce CHSCT et s'en excuse.

Exercice « Attentat » au sein du collège de l'Huppe à Montrevel-en-Bresse : S'agissant d'un exercice, l'absence d'information préalable des membres du CHSCTD était volontaire. La préfecture met régulièrement en place des exercices réalistes, pour entraîner, tester les capacités de réaction.... Mme l'IA-DASEN a accepté ce projet d'exercice en milieu scolaire. L'exercice a été construit en plusieurs temps. Afin de se rapprocher des conditions réelles, le maximum de surprise a été recherché. La communauté scolaire a été informée 5 jours avant. Les armes étaient factices. Il y avait une bande son. Le collège de Montrevel a été choisi parce qu'il s'agit d'un établissement de taille importante situé en zone rurale et parce qu'il forme des cadets de la sécurité civile. Ceux-ci ont joué le rôle de plastrons (élèves et familles ont été rencontrés auparavant pour savoir s'ils acceptaient).

Pour l'éducation nationale, ont été testées plus particulièrement les capacités de confinement, la capacité de prévenir et de communiquer en cas d'événement grave. Dans le même temps, les forces de l'ordre testaient leur rapidité d'intervention, la mise à l'abri et l'évacuation des victimes.

L'exercice a été organisé sous forme d'action formation, avec la présence de chefs d'établissements (animateurs de bassin) en tant qu'observateurs.

Sur le terrain, il est apparu long et bruyant. Quelques élèves ont souffert de crise d'angoisse pendant le confinement. Ils ont été pris en charge. Des cellules d'écoute ont été mises en place dès l'après-midi et le lendemain. Elles n'ont pas été sollicitées.

La presse n'était pas prévue. Une journaliste s'est tout de même présentée. Elle a été éconduite, mais elle est revenue. Il est apparu que, si un tel exercice doit être renouvelé, il vaut mieux informer la presse et organiser une rencontre à l'issue de l'exercice.

Les retours ont été positifs au sein de la communauté scolaire, y compris les parents. M. JAMBON confirme avoir eu les mêmes retours. Mme l'IA-DASEN a souhaité qu'un autre exercice soit organisé l'année prochaine.

Du point de vue de l'éducation nationale, tout s'est très bien passé. Les points d'amélioration identifiés concernent le temps d'arrivée des secours en milieu rural et l'identification d'un espace dédié à prévoir pour l'accueil des familles ainsi que la transmission d'informations à leur fournir.

Mme l'IA-DASEN remercie les participants. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

La présidente du CHSCTD



Marilyne REMER

Le secrétaire du CHSCTD



Nicolas JAMBON

